



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 05 septembre 2025**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (6) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre et MOUREZ Jean Christophe.

Conseillères excusées : (2) Mme JEANDOT Julie et GRILLOT Isabelle

Conseillers absents : (2) Mrs GENTAS Dominique et CHEVASSUS Patrice

Pouvoir : 0

Votants : 6

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 11 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : affouage 2025 – 2026 (forêt communale).

A la demande de Mr le Maire, l'ONF a martelé 100% des frênes malades Aux Sauges (secteur du château d'eau). Ceux-ci ont été abattus afin de sécuriser la zone de captage des eaux, les pistes forestières et les clôtures. Le lot sera en vente le 1^{er} octobre.

Mr le Maire informe le Conseil que l'affouage 2025-2026, situé Aux Sauges, dans la forêt communale est disponible dès à présent. L'accès est facilité par les pistes.

Le Conseil, à l'unanimité des élus présents vote le prix du stère à 1€.

Un affichage informera les intéressés dès le samedi 6 septembre. L'inscription devra se faire dans la quinzaine. La distribution aux candidats aura lieu à la clôture des inscriptions après le 15 septembre.

Il est demandé à chaque affouagiste de fournir une assurance responsabilité civile.

2- Délibération : convention avec l'agence territoriale d'ingénierie (projet restauration bâtiment alambic).

La Mairie a rencontré l'agence territoriale d'ingénierie, qui dépend du Département du Jura. Sa mission serait l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de l'alambic et l'aménagement de la place du village.

Les prestations générales proposées sont :

- Étude de faisabilité bâtiminaire et voirie publique,
- Programme de l'opération,
- Assistance à la passation de prestations intellectuelles : levé topographique, diagnostic amiante, ...
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre (MOE)
- Appui technique et administratif en phase de conception (suivi MOE),
- Assistance à la passation des marchés de travaux (sur la base d'une consultation),

- Suivi de chantier,
- Ingénierie financière.

Après débat, le Conseil, à l'unanimité des élus présents, vote un avis de principe pour signer une convention avec l'agence territoriale d'ingénierie du Jura, et payer 100€ de droit d'inscription.

Dans un premier temps un travail sur les études pré-opérationnelles sera réalisé :

- Étude de faisabilité voirie espace public
- Étude de faisabilité bâtementaire
- Étude de programmation.

3- Commission CCBHS : Informations des délégués

Les différentes commissions ne se sont pas encore réunies en ce début d'année.

Mr le Maire et les membres de la sous-commission voirie de la CCBHS ont fait le point sur les différents travaux à réaliser sur la commune en 2026 :

- Les travaux réalisés en 2025 sur le Mont du Chaumois n'ont pas été réceptionnés par la CCBHS. Il reste des zones à terminer, affaissement à renforcer, bords dangereux à sécuriser à cause des pierres, ...
- Travaux au Chaumois Martin : Renforcer le virage au carrefour des deux Chaumois. Recalibrage de la route jusqu'à la ferme du Chaumois Martin (nids de poule).

4 - Questions diverses :

4-1 : Mr le Maire informe le Conseil que les subventions à hauteur de 65 % pour l'installation de la réserve d'eau au Chaumois Martin, ont été acceptées et sont acquises.

4-2 : Pose de **deux défibrillateurs** dans la commune à l'automne, un à l'angle de la Mairie et un à côté de la boîte aux lettres au Chaumois Boivin sur la maison communale.

L'entreprise Favier de Bletterans a été contactée pour assurer le branchement avec la pose de boîtiers électriques, avant la mise en place des deux appareils et propose un devis de 1104€.

Le devis est approuvé par l'unanimité des élus présents.

Après l'installation des deux défibrillateurs, une formation d'une heure sera proposée aux élus.

Coût d'un défibrillateur : 584€ - Batterie : 200€ - Électrodes : 100€

Maintenance d'un appareil : 50€ par an.

4-3 : Mr le Maire propose la création d'un équipement électrique sur la place du village, avec la pose d'un poste forain avec 6 prises électriques et une prise de terre. Ceci faciliterait les différents branchements électriques, lors des manifestations festives du village.

L'unanimité des élus présents acceptent cette proposition. Le devis de 1032€ de l'entreprise FAVIER est accepté.

Fin de séance : 19h45

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

Maire